

Public

► *Membres du CHSCT.
Délégués du personnel élus
dans des entreprises de
plus de 50 salariés dépour-
vues de CHSCT*

Durée

► *3 jours ou 5 jours, soit 21
H. ou 35 H.*

Lieux & Dates

► *Nous consulter*

Intervenantes

► *Isabelle MADDALONI :
Juriste - Formatrice Consul-
tante en droit social et rela-
tions du travail*

Coût

► *300 euros jour par sta-
giaire. Tarif dégressif à par-
tir de 2 stagiaires inscrits
par établissement et si for-
mation sur 5 jours.
Nous consulter.
L'organisme est exonéré de
la TVA*

Formation obligatoire des membres des CHSCT

Agrément préfectoral n° 2011-177, renouvelé le 22 avril 2014

Cette formation est prévue à l'article L 4614-14 du code du travail.

Pour les entreprises de plus de 300 salariés : formation initiale et de renouvellement de 5 jours chacune (35 heures).

Pour les entreprises de moins de 300 salariés : formation initiale et de renouvellement de 3 jours (21 heures).

► Objectifs :

- Connaître les principaux textes réglementaires,
- Exercer son mandat dans le cadre de la gestion de la prévention,
- Connaître les principales sources de données disponibles et acteurs mobilisables,
- Initier aux méthodes et aux procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail,
- Faire un état des lieux sur le fonctionnement du CHSCT au sein de son établisse-
ment.

► Programme :

/// jour 1

Poser le cadre - comprendre

- Approche de la relation santé travail et de l'évolution des conditions de travail à partir des études statistiques récentes,
- Enjeux de la prévention de la sécurité au travail et les conséquences financières pour l'établissement.

/// jour 2

Missions et rôle du CHSCT

- Les origines, fondements, principes et règles de fonctionnement du CHSCT,
- L'action du CHSCT,
- Les outils d'interventions sur le terrain du CHSCT.

/// jour 3

Agir et prévenir

- La démarche de prévention des risques professionnels : réglementation et méthodologie,
- Connaître et utiliser les sources d'information disponibles,
- Mettre en pratique la démarche d'évaluation des risques.

/// jour 4

Analyser les situations de travail

- Introduction à la notion d'ergonomie,
- La méthodologie d'analyse des situations de travail
- L'analyse sur les accidents de travail

/// jour 5

Missions et rôle du CHSCT : les nouveaux chantiers

- La prévention des facteurs psycho-sociaux,
- Le traitement des situations,
- La pénibilité au travail : législation.

▶ **Méthodes pédagogiques :**

- Apports théoriques alternant avec des études de cas pratiques issues des exemples fournis par les participants.
- Travaux en ateliers et en groupe privilégiant une approche pratique.
- Retours d'expériences.
- Remise d'un manuel de formation avec copies des textes applicables.

- ▶ Cette formation peut être réalisée en intra établissement à partir de 4 stagiaires.
Nous consulter pour un devis adapté.